

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Période du concours

1. Le service de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé met sur pied un concours annuel pour toutes les entreprises, les organismes et les municipalités qui organisent des projets de transports pour l'année 2018.

Le concours commence de 1^{er} mars 2018 à 00 h 01 (HNE) et se termine le 18 décembre 2018 à 23 h 59 (HNE)

À qui s'adresse le concours

2. Le concours s'adresse à toutes les entreprises, les organismes et les municipalités qui soumettront au projet au service de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé.

Tout participant doit satisfaire aux conditions d'admissibilité énoncées dans le présent règlement à compter de l'inscription et également satisfaire aux exigences d'un projet de transport

(Voir <http://www.ctcmaskinonge.org/projet-de-transports>)

Comment participer

2. Lors de la réception du concours les éventuels participants n'ont qu'à remplir le formulaire disponible au www.ctcmaskinonge.org/projet-de-transports ou en le demandant à un membre de l'équipe du CTCM

Pour être admissible au concours le projet devra être approuvé par le service de Transports collectifs et réalisé par l'entreprise, l'organisme ou la municipalité.

Attribution des prix

5. Le prix devra être accepté comme il est décerné et décrit au présent règlement. Il n'est ni transférable, ni substituable par un autre prix, ni échangeable, en tout ou en partie, contre une somme d'argent comptant ou un autre bien. Le service de Transports collectifs se réserve le droit de substituer un prix de valeur équivalente à un prix qui ne peut être attribué comme il est prévu aux présentes
6. Tous les frais non spécifiquement décrits dans le règlement officiel du concours sont à la charge des gagnants.

7. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions reçues pendant la durée du concours. Le service de Transports collectifs se réservent le droit d'ajouter des gagnants si le nombre de soumission de transports est propice à ce changement.

Réclamation des prix

8. Le prix est un rabais de 50\$ applicable sur un futur projet de transports en 2019
9. Le nom du gagnant sera annoncé sur le Facebook du service de Transports collectifs. Il peut également être mentionné dans une éventuelle communication médiatique.